

# Mon Recypark Mobile

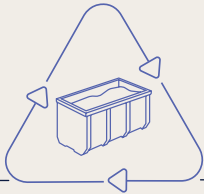
Proche de chez moi !

La commune de Jette et Bruxelles-Propreté s'associent pour vous proposer un service de proximité dédié à la collecte et à la valorisation des objets que vous n'utilisez plus. Nous vous remercions pour votre engagement en faveur de l'environnement et de la propreté publique.



Petits conteneurs orange disponibles sur place. 1 par ménage. Gratuit.





## Espace Recypark

**3 m<sup>3</sup>**  
**d'encombrants**  
**gratuits**

### Déchets acceptés



Attention : seuls les encombrants ménagers sont acceptés.

- mobilier (armoires démontées, tables, fauteuils, miroirs, parasols...)
- petits appareils électroménagers et multimédia
- outillage (tondeuses et tournevis électriques, foreuses...)
- plastiques durs (jouets, seaux...)
- petits déchets chimiques ménagers (peintures, huiles de friture, piles et batteries...) - voir page 4
- « frigolite » blanche et propre (non-alimentaire)
- verre plat
- lampes économiques, lampes LED, lampes fluorescentes (néons...)

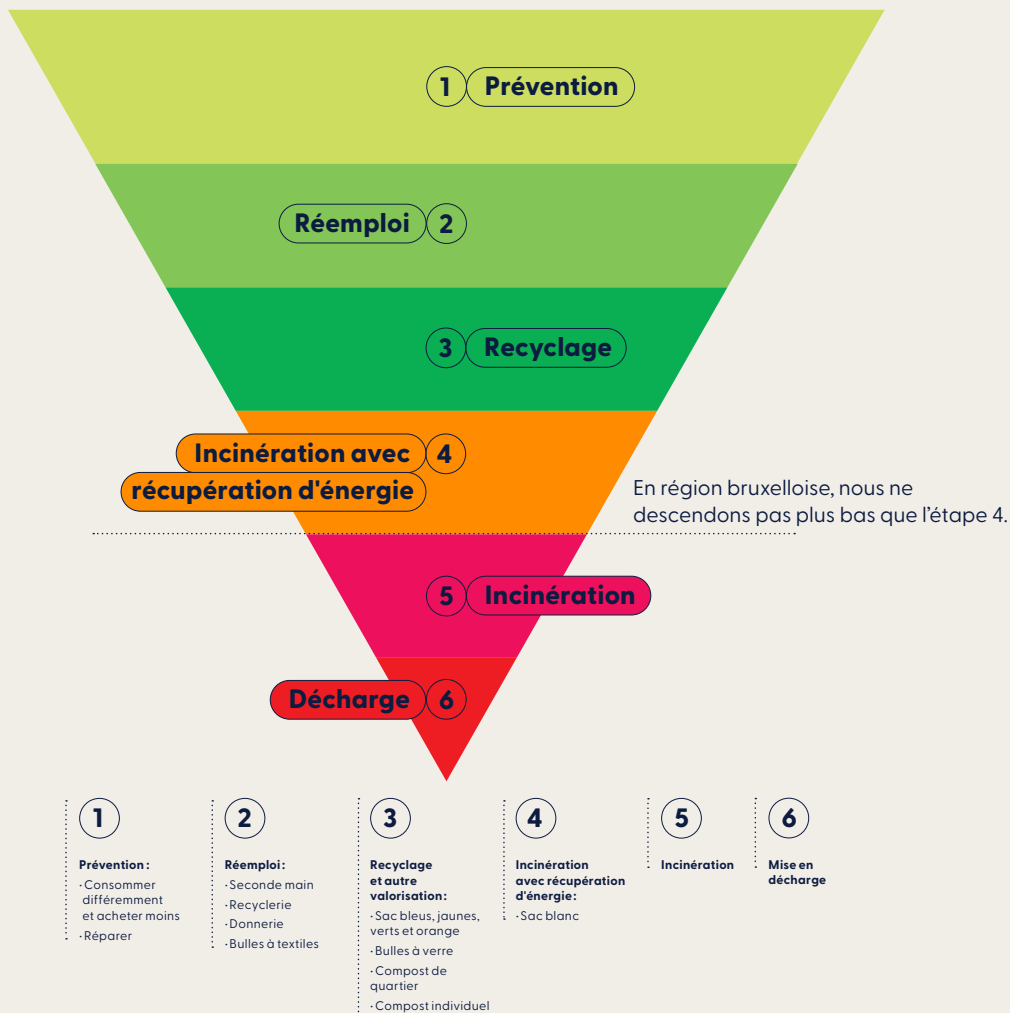
### Déchets refusés



- déchets résiduels (sacs blancs), déchets alimentaires (sacs orange), papiers-cartons (sacs jaunes), emballages PMC (sacs bleus) et déchets de jardin (sacs verts), bouteilles, bocaux et flacons en verre (bulles à verre)
- gros appareils électroménagers (machine à laver, four, réfrigérateur, etc.)
- solvants, acides, bases, mercure, seringues
- déchets de construction (plâtre, briques, fenêtres, portes, poutres, éviers, roofing, planches...)
- terre, sable, charbon et suie
- bonbonnes, bouteilles et cartouches de gaz
- produits de laboratoire et substances radioactives
- pièces automobiles et carburant
- pneus de toute nature
- déchets d'origine professionnelle (producteurs de déchets autres que ménagers)
- amiante (plaques, bacs de plantes, etc.)

# Vos déchets, nous leur réservons le meilleur traitement.

Le principe de l'**échelle de Lansink** est de valoriser au maximum une étape avant de passer à la suivante.



En région bruxelloise, les déchets ne sont pas mis en décharge. Leur incinération se fait avec récupération de chaleur.

## Où et quand ?



9h00 - 18h00

**27/02 : rue Abbé Victor de Sloover** (accès via rue du Saule)

**28/02 : rue Longtin** (accès via av. Firmin Lecharlier)

**29/02 : rue de la Loyauté** (accès via rue Léopold 1<sup>er</sup>)

**01/03 : place Jean-Louis Thys**

(accès via av. du Bourgmestre Jean Neybergh)

## Modalités pratiques

- Munissez-vous de votre **carte d'identité**.
- **Triez** préalablement vos déchets par catégorie.

## Attention

- **Volume maximum accepté : 3 m<sup>3</sup>** - l'accès sera refusé aux véhicules chargés de plus de 3 m<sup>3</sup>
- **Déchets chimiques :**
  - ✓ Maximum 30l pour les produits couvrants
  - ✓ Maximum 5l pour les autres produits chimiques
- Le personnel se réserve le droit de **refuser les déchets** qui ne seraient **pas conformes** ou **qui représenteraient un danger**.

Les Recypark restent à votre disposition 7j/7. D'autres catégories de déchets y sont aussi acceptées (par ex. les déchets de construction).

Plus d'infos sur [www.bruxelles-propre.be](http://www.bruxelles-propre.be) ou via le **0800/981 81**.

# Plus vous triez, plus nous recyclons.